



SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

Bilan de la feuille de route

La santé mentale des enfants et des jeunes : un enjeu prioritaire et une feuille de route mobilisée pour prévenir et améliorer la réponse à leur mal-être



Nous observons chez les jeunes une augmentation des troubles tels que l'anxiété, la dépression, les troubles du sommeil et certaines formes d'addiction.

Cette dégradation s'explique par plusieurs facteurs : difficultés économiques, contexte de guerre, préoccupations écologiques, usage accru des réseaux sociaux, troubles du sommeil, exposition aux violences sexuelles ou intrafamiliales et perte des rythmes scolaires et sociaux.



Avant la crise COVID, l'offre de soins en psychiatrie pour les enfants et les adolescents était déjà jugée inadéquate au regard des besoins croissants.

C'est dans ce contexte que, dès 2017, une feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie a été initiée.

Celle-ci a été renforcée par les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie en 2021, puis enrichie en 2024 par les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant.



Cette dynamique a permis de mettre en place des mesures spécifiques pour mieux répondre aux besoins des jeunes.



De nombreuses mesures de la feuille de route sont dédiées aux enfants et adolescents, avec un focus particulier sur le renforcement de la prévention dès les 1000 premiers jours et l'amélioration de l'accès aux soins pour ces publics.

Structuration de l'offre de psychiatrie périnatale sur l'ensemble du territoire :

- 104 projets de psychiatrie périnatale ont été financés dans le cadre de l'appel à projets national pour le renforcement de l'offre en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (AAP PEA).
- Le bilan national consolidé pour la période 2019-2024 montre que 25% des 150 millions d'euros de crédits pérennes alloués via les AAP, soit 37,5 millions d'euros, ont été consacrés à la psychiatrie périnatale.

Ainsi, le nombre de patientes prises en charge en psychiatrie périnatale s'élève à 16 230 en 2024, soit une augmentation de 179 % par rapport à 2022.



Les Maisons des Adolescents (MDA) sont des lieux ressources sur la santé et le bien-être des jeunes, qui assurent un accueil pluridisciplinaire généraliste.

Le premier objectif d'installer au moins une MDA dans chaque département français étant atteint, il convient désormais de renforcer les MDA déjà en activité :

- 125 Maisons des Adolescents sont en activité à ce jour (l'ensemble des départements est couvert).
- En 2024, la file active des Maisons des Adolescents s'élevait à 77 331 patients.
- 5,5 M€ supplémentaires de crédits pérennes ont été délégués pour le renforcement des MDA, afin de faciliter les pratiques mobiles et permettre la création d'antennes de proximité.



Renfort de la pédopsychiatrie plus globalement à travers les centres médico-psychologiques enfants/ados (CMP-EA)

La trajectoire budgétaire des Assises de la santé de l'enfant et de la pédiatrie (mai 2024) a prévu un financement au titre du renforcement de l'offre infanto-juvénile : ainsi, 20 M€ ont été alloués en 2024 au titre des CMP-EA.

On constate que ces renforts affectés à la pédopsychiatrie se traduisent, malgré les difficultés de recrutement, par une réaugmentation des effectifs en pédopsychiatrie et une hausse des files actives de mineurs suivis, en particulier en ambulatoire :

En 2024, ce sont 547 177 patients mineurs qui étaient suivis par un CMP-EA.

+ 73 % en 4 ans des postes de psychologues en pédopsychiatrie.



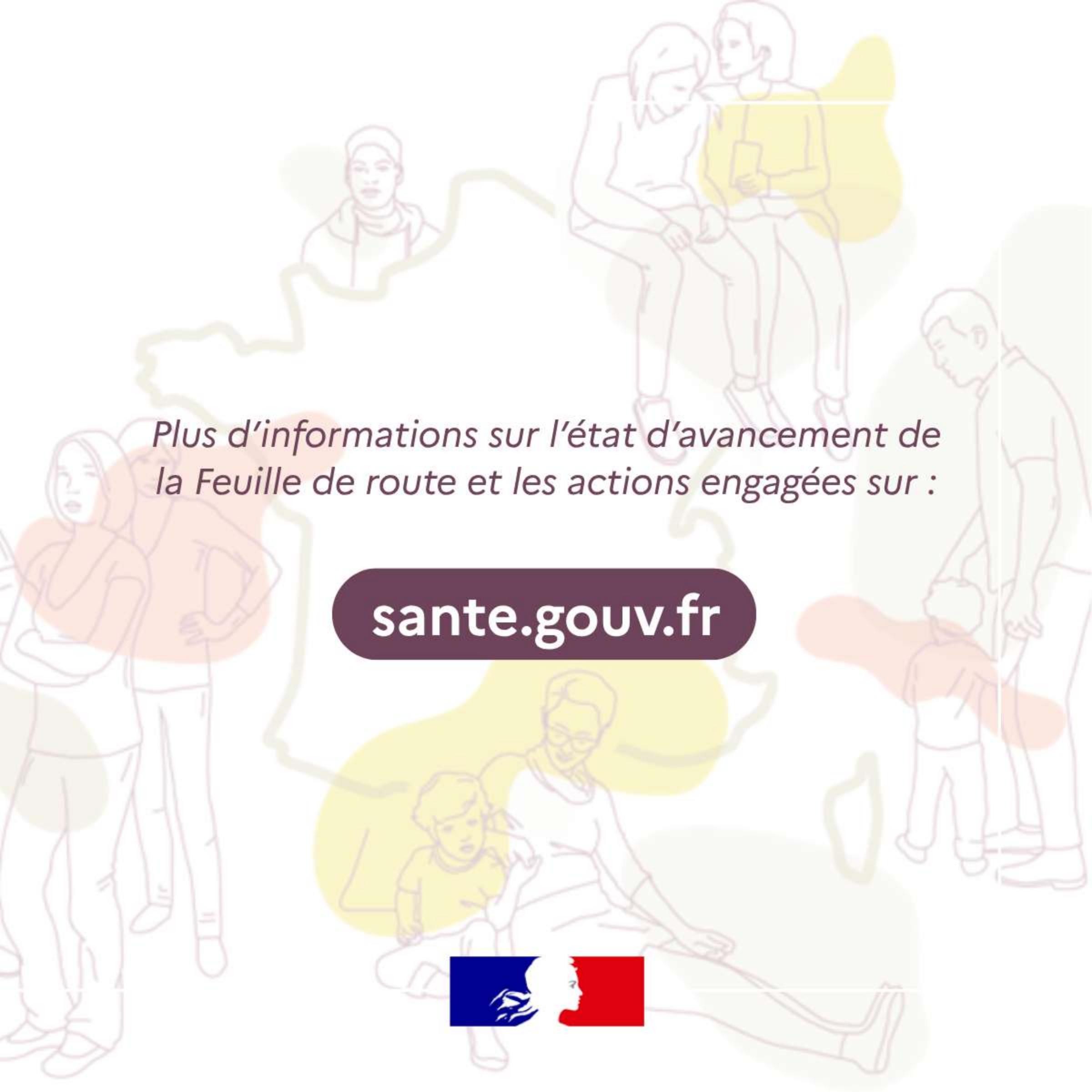
Renforcer les compétences psychosociales (CPS) participe pleinement à la promotion du bien-être mental et peut être mis en place dans tous les milieux de vie (petite enfance, école, études supérieures, éducation, etc.)

Les travaux, copilotés par la Direction générale de la Santé (DGS) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ont abouti à la parution en août 2022 d'une instruction interministérielle relative à la « stratégie multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037 »

Cette stratégie fixe un objectif générationnel visant à faire des enfants nés en 2037 la première génération à grandir dans un environnement continu de soutien au développement de leurs compétences psychosociales.

L'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté s'est portée volontaire pour mener une expérimentation du déploiement accéléré de la stratégie CPS sur 3 ans.





*Plus d'informations sur l'état d'avancement de
la Feuille de route et les actions engagées sur :*

sante.gouv.fr

